

ANNEXE 7

Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Personne(s) en charge : Florence FOURMY et Soline QUASTANA, chargées d'étude
Adresse : Le Tholonet CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5
Téléphone : 04.42.66.70.00 Fax : 04.42.66.60.24
Email : florence.fourmy@canal-de-provence.com / soline.quastana@canal-de-provence.com

→Le projet se situe hors des sites Natura 2000. Seul le 1^{er} cas est ainsi renseigné ci-après.

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**a. Nature et description du projet**

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) projette de réaliser une nouvelle ligne de production d'eau (station de pompage + réservoir + adduction) dans le cadre de l'aménagement des réseaux du Sud Luberon sur la commune de Mirabeau.

Elle comprend une nouvelle station de pompage au lieu-dit les Blanchons pour desservir le futur réservoir de Costes-Longues via un maillage avec le réseau existant de La Bastidonne.

Le linéaire de canalisation sera de l'ordre de 36 km avec des diamètres de conduites variant de 400mm à 100mm, sur les communes de Mirabeau et de la Tour d'Aigues, associé à des ouvrages techniques (réservoir sur la commune de Mirabeau et station de pompage sur la commune de la Tour d'Aigues).

Le projet implique plusieurs traversées de cours d'eau et de potentielles destructions de zones de frayères, de zones de croissance ou de zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, objet d'une déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, impliquant ce formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 joint au dossier de demande d'examen au cas par cas pour l'étude d'impact.

b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Il est prévu des éclairages en extérieur avec des minuteurs pour la station de pompage et un détecteur de présence pour le réservoir. Il est aussi prévu des éclairages dans les bâtiments.

Les travaux quant à eux seront effectués de jour.

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Plusieurs cours d'eau intermittents sont localisés dans la zone du projet.

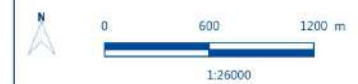
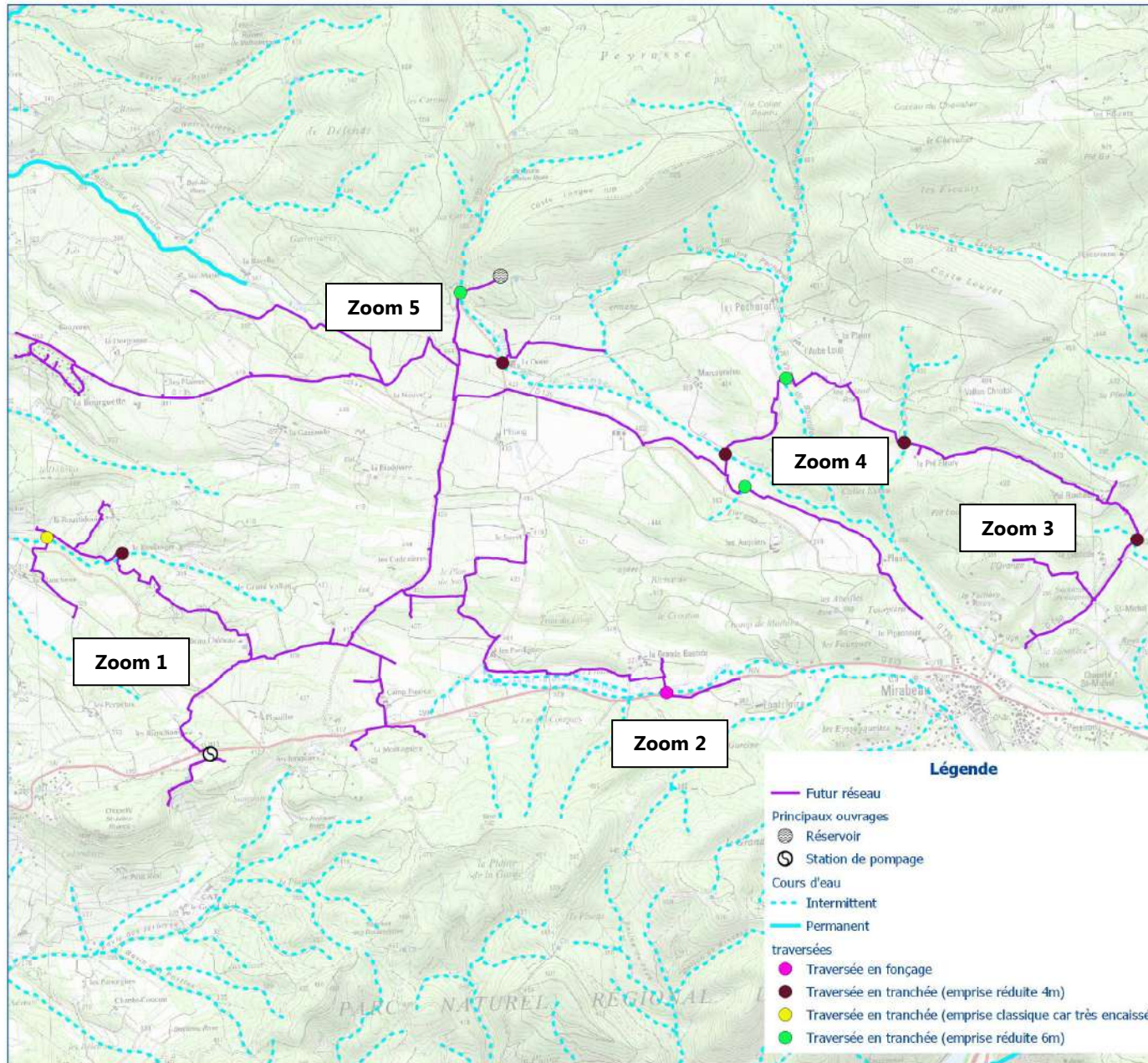
On comptabilise au total 10 traversées : 1 en fonçage, 5 en tranchée classique avec emprise très réduite (4 m), 3 en tranchée classique réduite (6 m) et 1 en tranchée

classique sans possibilité de réduction d'emprise. Les traversées seront réalisées dans des secteurs présentant peu de végétation et en période d'assec.

Cours d'eau	Identifié comme	Masse d'eau SDAGE	Permanent ou intermittent	Listé art 214-17 – Continuité écologique	Catégorie piscicole PDPG	Arrêté frayère	Trame bleue (SRCE)	Cours d'eau identifié par Police de l'Eau	Technique de traversée envisagée	Emprise / linéaire impacté
Sans toponyme Lieu-dit La Roustiduire	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	-	Oui	Traversée traditionnelle avec reprise des berges en génie végétal	8 m (ouvrage de rejet compris)
Sans toponyme Lieu-dit Le Boulager	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	-	Oui	Traversée traditionnelle avec reprise des berges en génie végétal	Emprise réduite 4 m (ouvrage de rejet compris)
Ruisseau de la Grande Bastide	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	Identifié comme espace de mobilité des cours d'eau.	Oui	1 traversée en fonçage	-
Sans toponyme Lieu-dit Pré-Fleury	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	-	Oui	Traversée traditionnelle avec reprise des berges en génie végétal	Emprise réduite 4 m (ouvrage de rejet compris)
Sans toponyme Lieu-dit La Gastode	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	-	Oui	Traversée traditionnelle avec reprise des berges en génie végétal	Emprise réduite 4 m (ouvrage de rejet compris)
Vallat de la Combe	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	Oui	Oui	Liste 2	Identifié comme cours d'eau à préserver et espace de mobilité des cours d'eau	Oui	3 traversées traditionnelles avec reprise des berges en génie végétal	Emprise réduite 4 m et 6 m (ouvrage de rejet compris)
Vallat de Bouvide	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	Identifié comme espace de mobilité des cours d'eau.	Oui	Traversée traditionnelle avec reprise des berges en génie végétal	Emprise réduite 6 m (ouvrage de rejet compris)
Sans toponyme Lieu-dit Les Auquiers	Cours d'eau BDCarthage + trait bleu pointillé IGN	-	Intermittent	-	-	-	-	Oui	Traversée traditionnelle avec reprise des berges en génie végétal	Emprise réduite 6 m (ouvrage de rejet compris)

Aménagement hydraulique de la commune de Mirabeau

Carte de traversées des cours d'eau



N° : 2016.07.04-13 001 -

Date : 17-07-2020

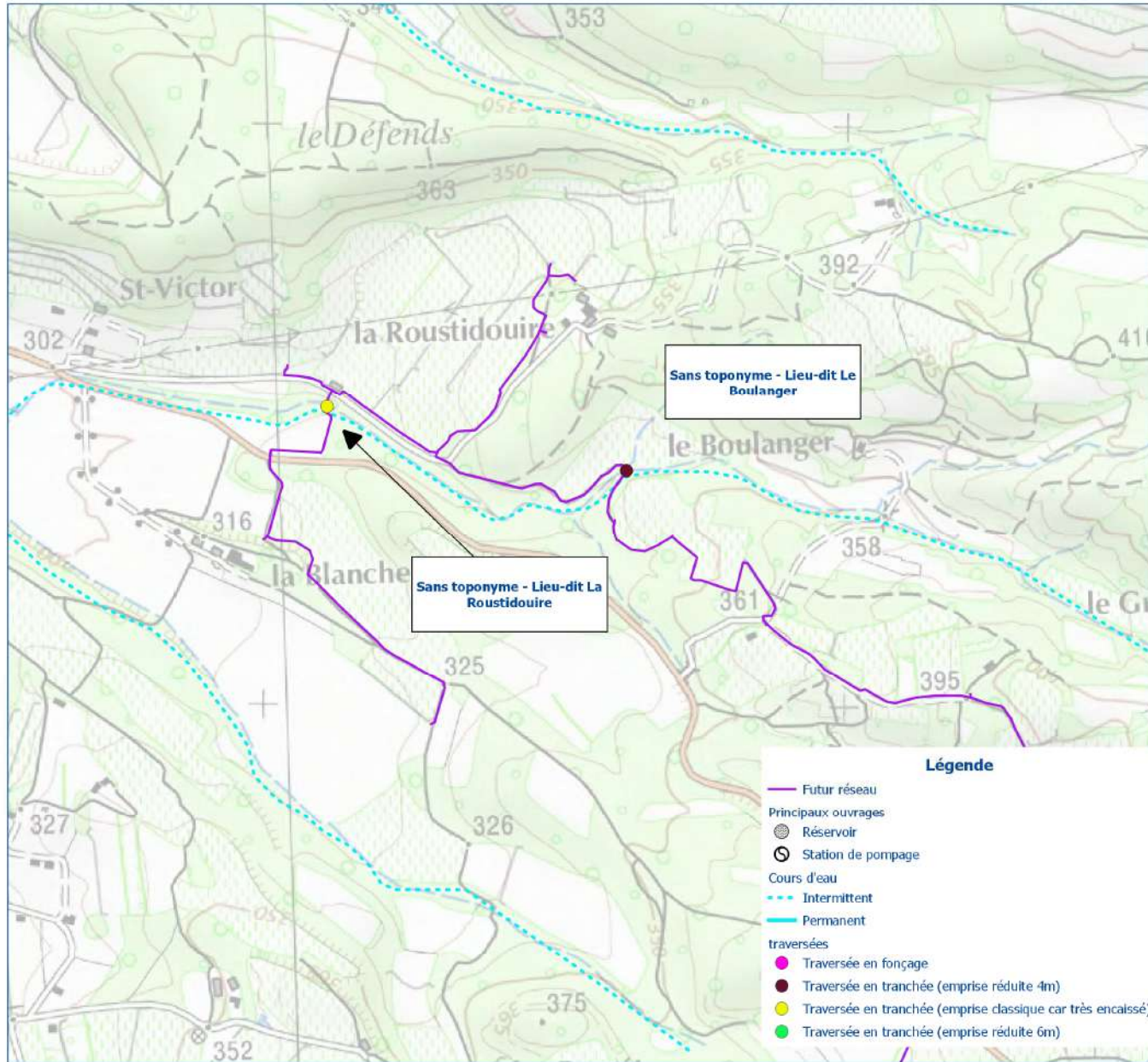
Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : V. CHAUVIN

Référence fichier - Enviro-SQ-V2020.qgs

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©

Société du Canal de Provence
et d'aménagement de la région provençale
Le Tholonnet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com





Aménagement hydraulique de la commune de Mirabeau

Carte de traversées des cours d'eau - Zoom 1

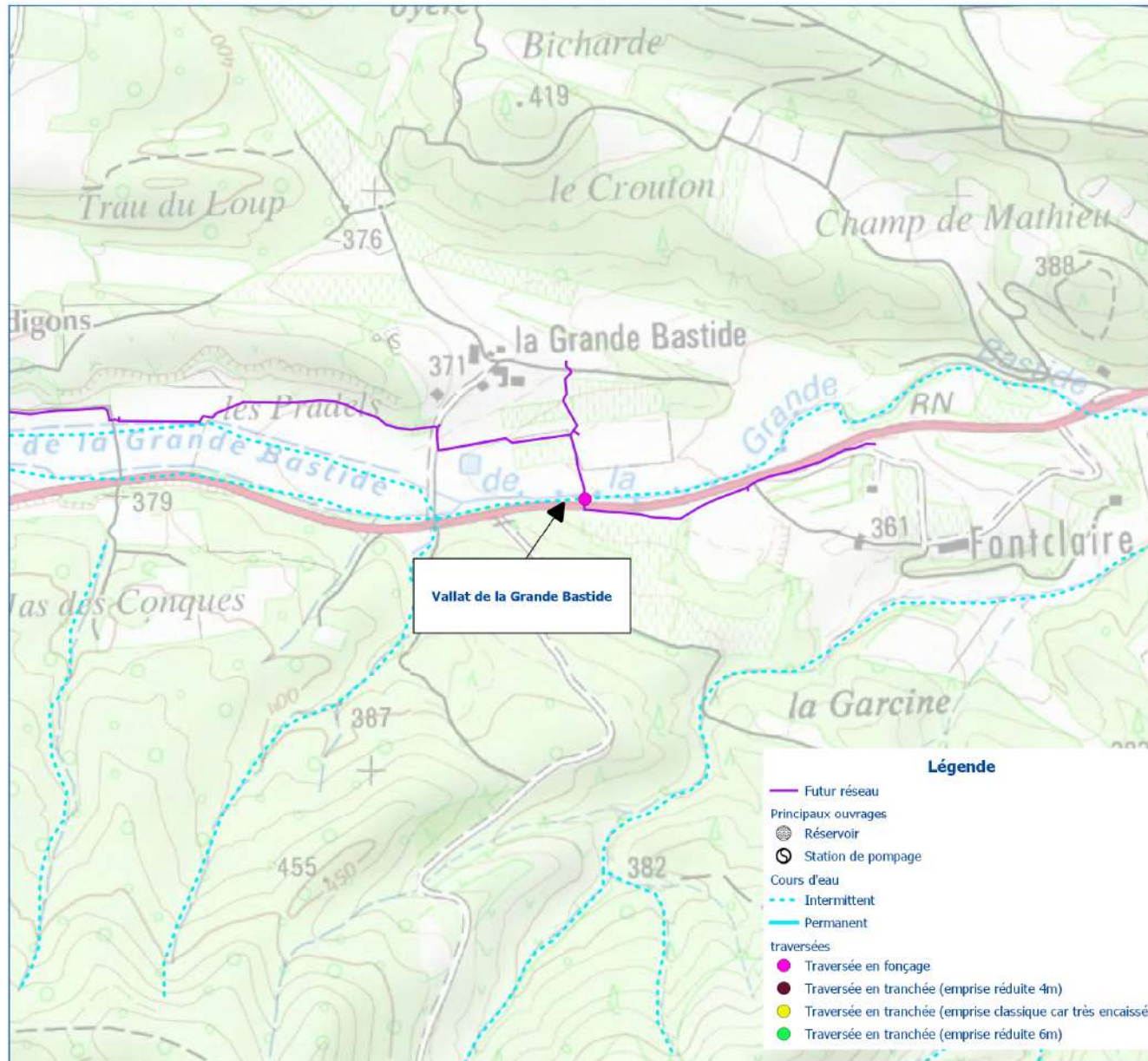
N

0 100 200 m
1:6500

N° : 2016.07.04.13 001 -

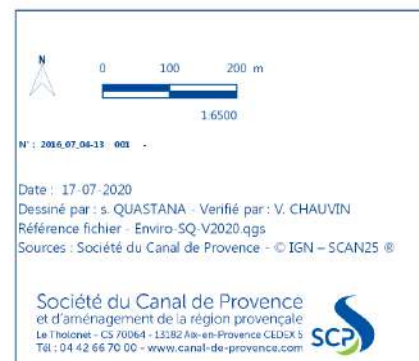
Date : 17-07-2020
 Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : V. CHAUVIN
 Référence fichier - Enviro-SQ-V2020.qgs
 Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®

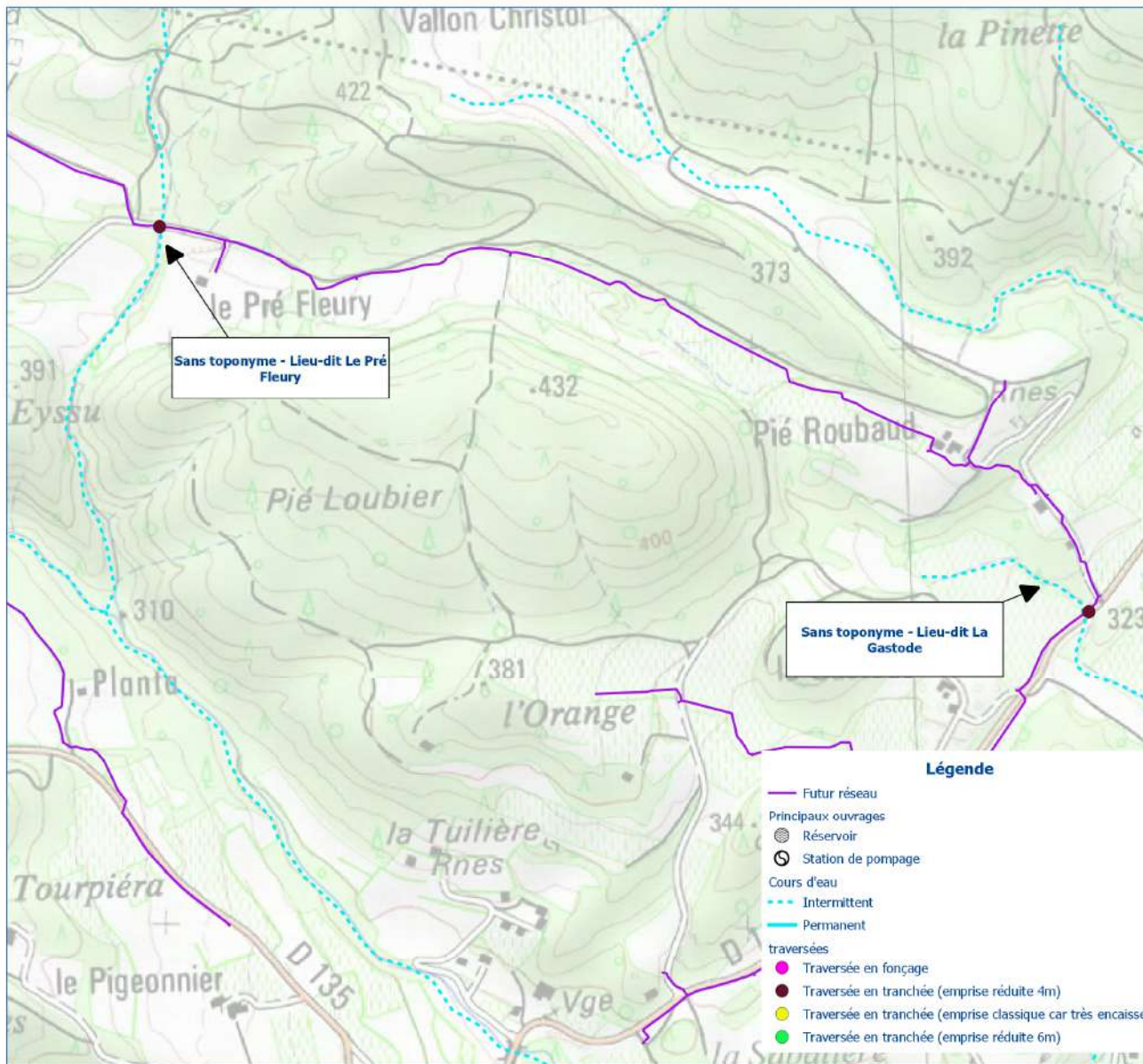
Société du Canal de Provence
 et d'aménagement de la région provençale
 La Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
 Tél : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com



Aménagement hydraulique de la commune de Mirabeau

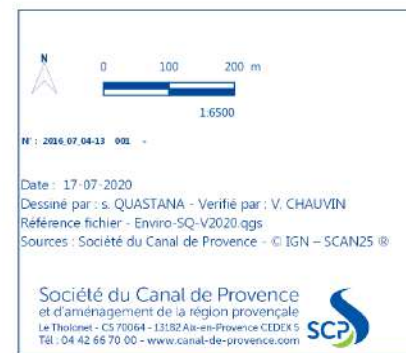
Carte de traversées des cours d'eau - Zoom 2

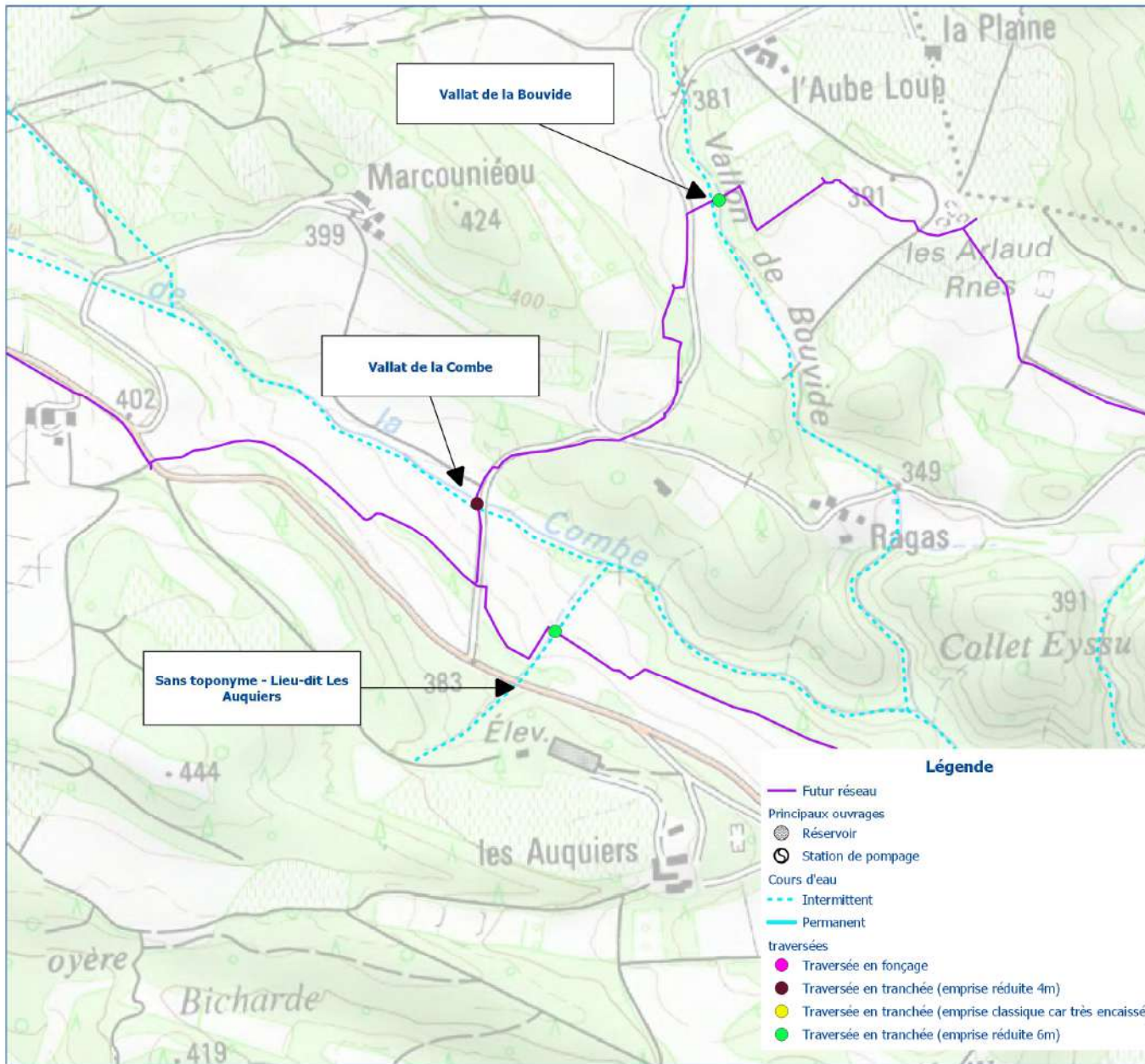




Aménagement hydraulique de la commune de Mirabeau

Carte de traversées des cours d'eau - Zoom 3





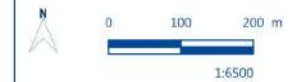
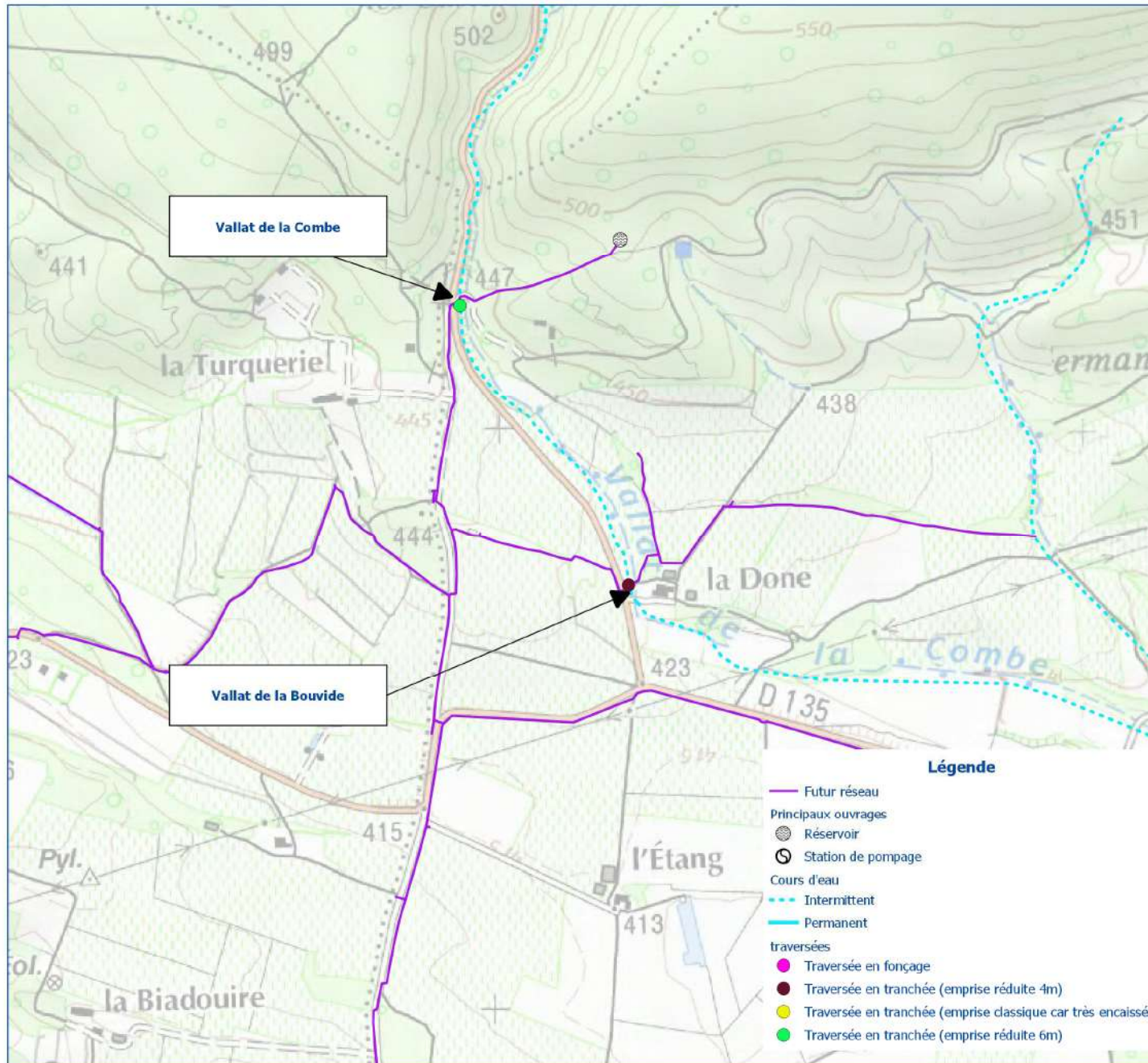
Aménagement hydraulique de la commune de Mirabeau

Carte de traversées des cours d'eau - Zoom 4



Aménagement hydraulique de la commune de Mirabeau

Carte de traversées des cours d'eau - Zoom 5



N : 2016_07_04-13 001 -

Date : 17-07-2020

Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : V. CHAUVIN

Référence fichier - Enviro-SQ-V2020.qgs

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®

Société du Canal de Provence
et d'aménagement de la région provençale
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com



Après doubles investigations par un bureau d'étude naturaliste et par un expert pédologue, **douze zones humides** ont été identifiées sur la zone du projet.

Le projet a été adapté afin de contourner la majorité d'entre elles et *in fine* seule une petite zone humide dans le secteur de la Combe sera traversée en emprise réduite (cf. figures 1 et 2).

Juste au sud-est de cette zone, une grande zone humide a été identifiée et sera longée en partie nord par le projet. Des mesures spécifiques seront appliquées afin d'éviter la dégradation de cette dernière.





Figure 2 Zoom sur la zone humide traversée par le tracé

d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Le projet consistera principalement en du débroussaillage et de l'élagage sur plusieurs centaines de mètres au global pour permettre le passage des engins. Environ 75 arbres seront supprimés et correspondent principalement à de petits sujets (diamètre maximum 30-35cm) de chênes ou de pins mais le détail des coupes est précisé dans le tableau ci-dessous :

Adduction principale	Antenne Sud-Ouest	Antenne Sud-Est	Antenne Nord-Est	Antenne Nord-Ouest	Réservoir / Station de pompage
12 Chênes (parcelles E126, E2, F988, F1495-F1496, F4, D401)	3 Pins (parcelle D824)	1 amandier (parcelle E560)	1 dizaine de chênes dans la A162 (traversée de fossé)	1 Cyprès (parcelle C721)	Réservoir : 0,558 ha de Pins
12 Chênes truffiers (parcelle F993)	6 Chênes (parcelles D1119, D587, D570 et D778)	1 Chêne (parcelle E178)	1 quinzaine de chênes dans les A473, A471 et A472	1-2 Chênes (parcelles D1111 et D1084)	Station de pompage : 5 Pins
4-5 pins et chênes à la traversée de		1 ou 2 Chênes potentiellement affaiblis aux racines au niveau du fonçage du centre équestre	5 Chênes (parcelles		

Adduction principale	Antenne Sud-Ouest	Antenne Sud-Est	Antenne Nord-Est	Antenne Nord-Ouest	Réservoir / Station de pompage
fossé (entre F993 et F1427) 4-5 pins et chênes dans la traversée de la E120		(parcelles E455, E604)	A601, A319 et A58)		

e. Localisation et cartographie

Le projet est situé : Communes de Mirabeau et La Tour d'Aigues, Département de Vaucluse

Lieu-dit et adresse des ouvrages :

- Le projet consiste à desservir les périmètres agricoles situés à l'est de la Tour d'Aigues et à l'ouest de Mirabeau
- Le projet comprend la pose de canalisations de diamètre nominal compris entre 100 mm et 400 mm pour un linéaire total de 36 km visant une surface équipée de 780 ha entre les lieux-dits du nord au sud et d'ouest en est : Ste-Marie, La Bourguette, Roustidouire, Les Blanchons et le Pré-Fleury, Pié Roubaud, St-Michel et la Sabatière
- Le projet prévoit également la création d'une station de pompage lieu-dit : Saucanis , parcelle E180,
- Le projet prévoit également la création d'un réservoir (4000 m3) lieu-dit : Coste-Longue, parcelle A2.

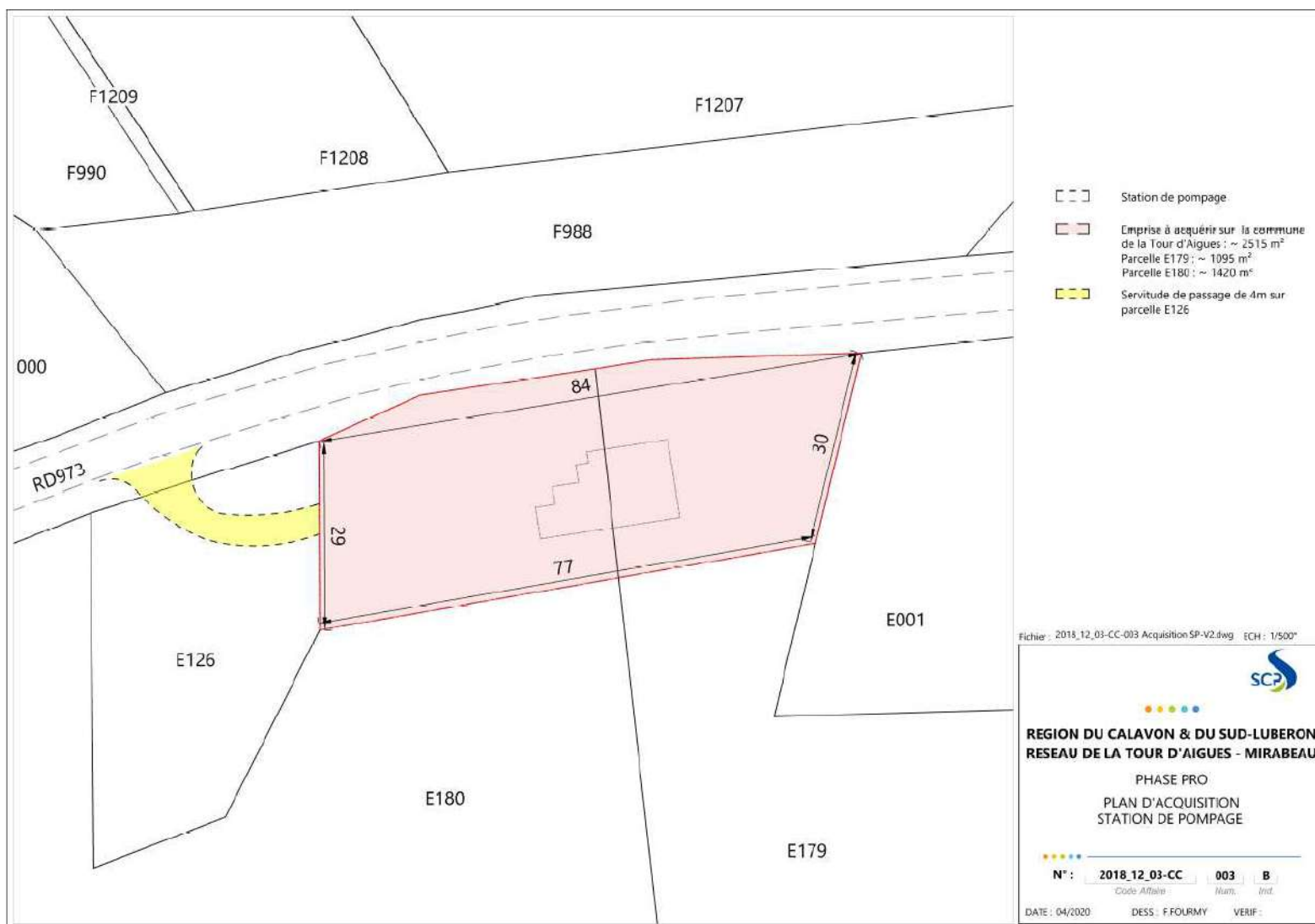


Figure 1 : Localisation cadastrale de la station de pompage

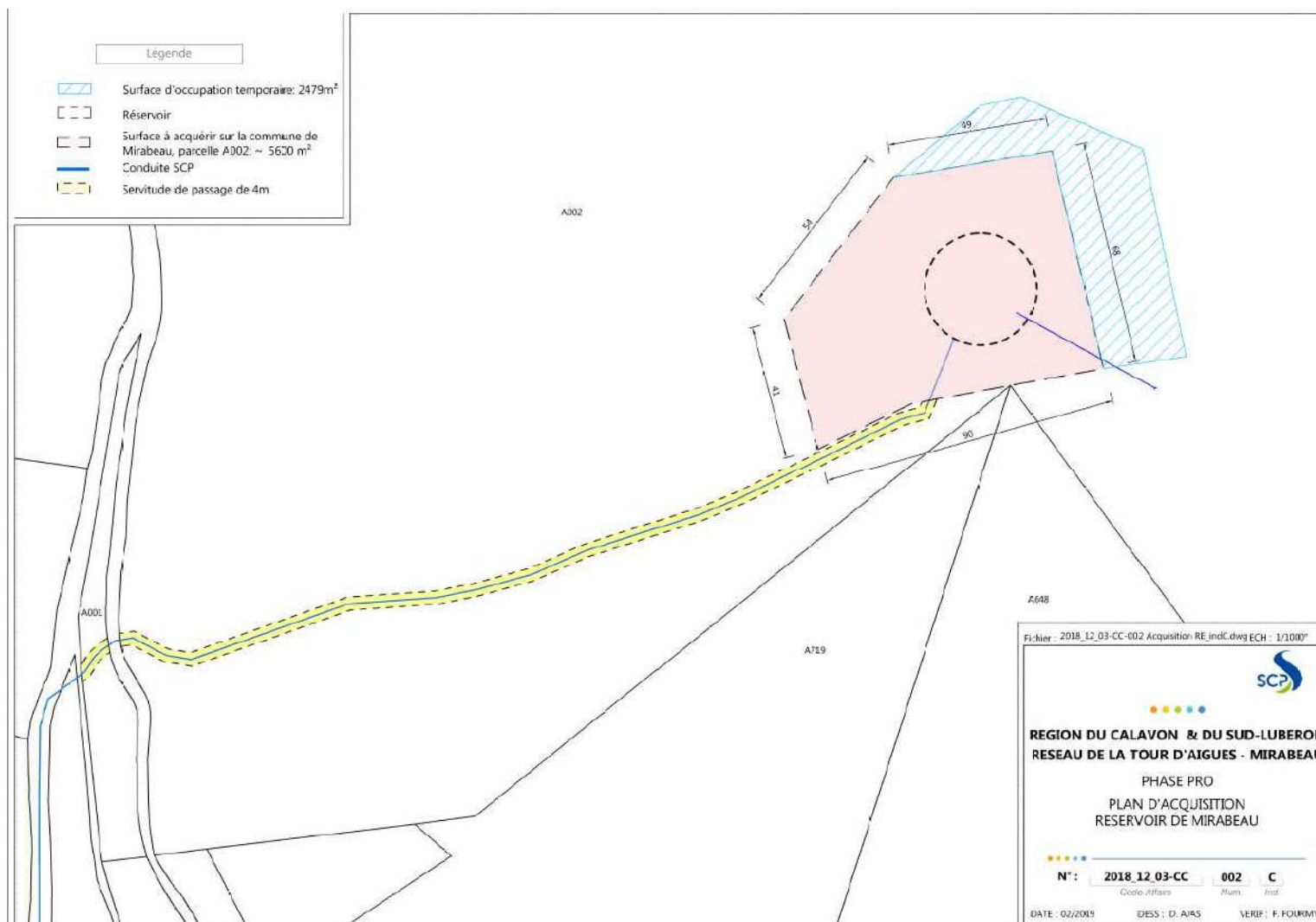


Figure 2 : Localisation cadastrale du réservoir

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- 600 m de la Zone de Protection Spéciale "Massif du Petit Luberon" FR9310075
- 1 km de la Zone Spéciale de Conservation et de la Zone de Protection Spéciale "La Durance" FR9301589 et FR9312003
- 2,5 km de la Zone Spéciale de Conservation "Montagne Sainte-Victoire" FR9301605

Voir carte de localisations des sites Natura 2000 ci-après.

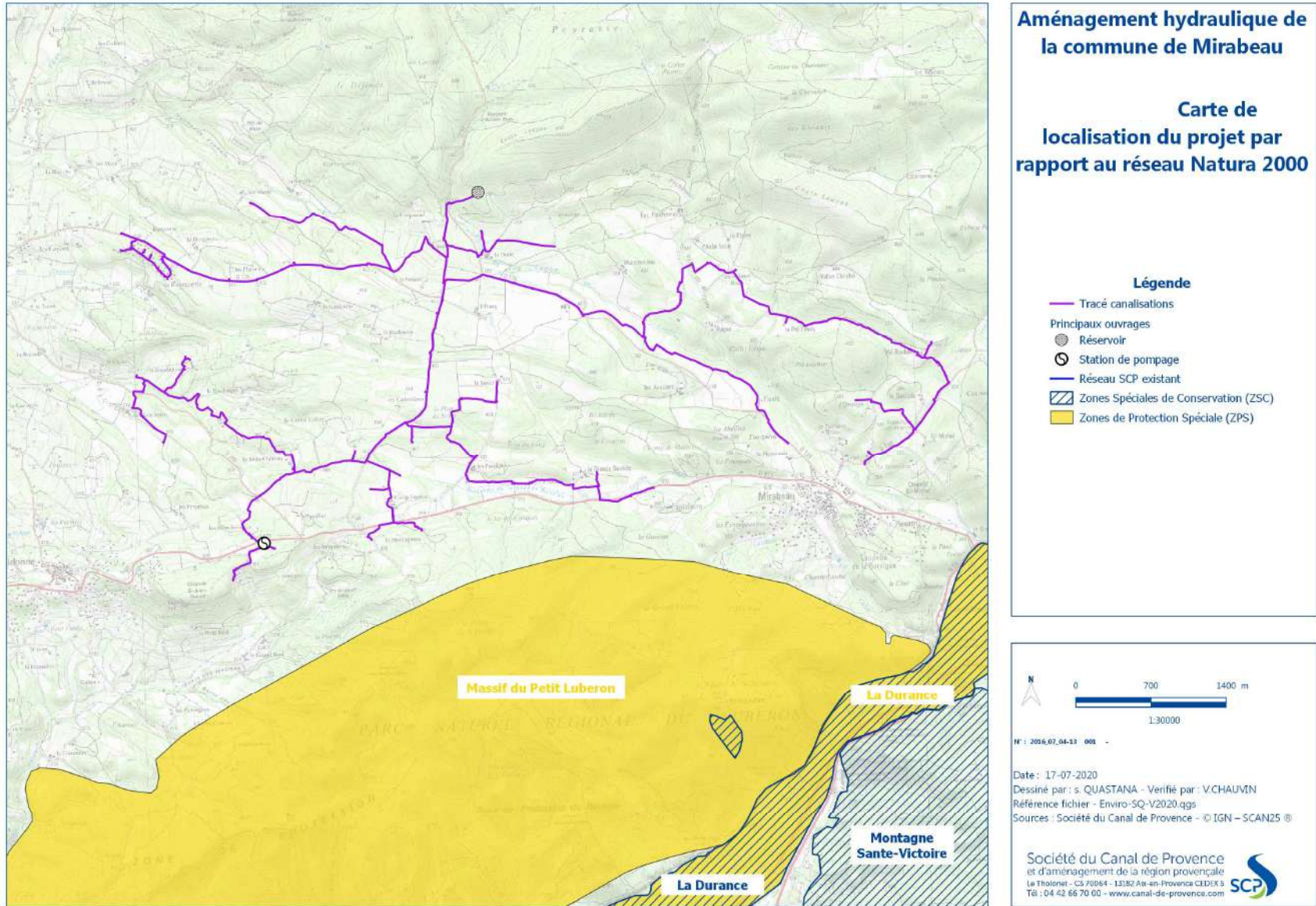


Figure 3 Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

f. Etendue du projet

Surface : surfaces aménagées pour la station de pompage 2430m² et 3530 m² aménagés pour le réservoir.

Linéaire : environ **36 km** de canalisations :

1215m <DN 100 emprise 4m

6720m =DN 100 emprise 8m

2690m <=DN 250 emprise 8m

2066 m DN300 emprise 8 m

5275m DN400 emprise 10 m

g. Période envisagée pour les travaux

La durée d'exécution est estimée à 18 mois pour l'ensemble du projet. Les travaux commenceront au plus tôt au deuxième trimestre 2021.

Les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification des oiseaux d'avril à août) sur les zones sensibles pour l'ornithofaune (sur recommandations du bureau naturaliste mandaté sur le projet), au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

Nous privilégierons une période d'assec pour les interventions au niveau des cours d'eau.

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux :

Pour rappel,

Liste des chauves-souris ayant justifié la désignation de la ZSC Durance :

Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis blythii, Barbastella barbastellus, Miniopterus schreibersii, Myotis capaccinii, Myotis emarginatus, Myotis myotis.

Liste des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS Massif du petit Luberon et/ou ZPS Durance :

Pyrrhocorax pyrrhocorax, Emberiza hortulana, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Neophron percnopterus, Gyps fulvus, Circaetus gallicus, Circus cyaneus, Circaetus aeruginosus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Aquila chrysaetos, Hieraaetus fasciatus, Falco peregrinus, Bubo bubo, Caprimulgus europaeus, Coracias garrulus, Dryocopus martius, Lullula arborea, Anthus campestris, Sylvia undata, Lanius collurio, Larus michahellis, Gavia stellata, Tachybaptus ruficollis, Podiceps cristatus, Podiceps auritus, Podiceps nigricollis, Phalacrocorax carbo, Botaurus stellaris, Ixobrychus minutus, Nycticorax nycticorax, Ardeola ralloides, Bubulcus ibis, Egretta garzetta, Egretta alba, Ardea cinerea, Ardea purpurea, Ciconia nigra, Ciconia ciconia, Plegadis falcinellus, Phoenicopeterus ruber, Cygnus olor, Anser albifrons, Anser anser, Tadorna tadorna, Anas penelope, Anas strepera, Anas crecca, Anas platyrhynchos, Anas acuta, Anas querquedula, Anas clypeata, Netta rufina, Aythya ferina, Aythya nyruca, Aythya fuligula, bucephala clangula, Mergus merganser, Pandoin haliaetus, Falco columbarius, Falco peregrinus, Rallus aquaticus, Porzana porzana, Porzana parva, Porzana pusilla, Gallinula chloropus, Fulica atra, Grus grus, tetrax tetrax, Himantopus himantopus, Recurvirostra

avosetta, Burhinus oedicephalus, Charadrius dubuis, Charadrius hiaticula, Charadrius morinellus, Pluvialis apricaria, Vanellus vanellus, calidris minuta, Calidris alpina, Philomachus pugnax, Lymnocyttus minimus, Gallinago gallinago, Scolopax rusticola, Limosa limosa, Limosa lapponica, numenius phaeopus, Numenius arquata, tringa erythropus, Tringa totanus, tringa nebularia, Tringa ochropus, Tringa glareola, Actitis hypoleucos, larus melanocephalus, Larus ridibundus, Larus canus, Larus fuscus, Gelocheidon nilotica, Sterna caspia, Sterna hirundo, Chlidonias hybridus, Chlidonias niger, Asio flammeus, Alcedo atthis, Dryocopus martius, Melanocorypha calandra, Calandrella brachydactyla, Luscinia svecica, Acrocephalus melanopogon, Acrocephalus paludicola,

Liste des chauves-souris ayant justifié la désignation de la ZSC Montagne Sainte-Victoire :

Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis blythii, Miniopterus schreibersii, Myotis capaccinii, Myotis emarginatus, Myotis myotis, Myotis bechsteinii.

- **le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?**

Des espaces de ce type seront traversés pour poser la canalisation mais ces coupures seront temporaires, le temps du chantier puisqu'il n'est pas prévu d'entretien afin de maintenir le milieu ouvert une fois les canalisation enterrées. A noter également que les trouées ou les zones non arborées seront privilégiées lors des traversées des cours d'eau.

- **y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?** (si oui joindre photos)

Non, les arbres nécessitant une coupe correspondent uniquement à de jeunes sujets.

- **l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?**

Plusieurs zones humides ont été identifiées sur la zone d'étude, la majorité sera évité par modification du tracé, seule une zone humide située au nord de la zone d'étude sera traversée en emprise réduite.

Le projet traversera également plusieurs cours d'eau intermittents mais les traversées en tranchées réduite (4m) seront privilégiées ainsi que les passages dans des zones sans ou avec peu de végétation et en période d'assec.

- **des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?**

Non aucun gîte n'a été identifié sur la zone d'étude lors des inventaires Faune Flore (printemps-été 2019).

- **quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?**

Différentes espèces d'oiseaux ont été observées lors des Inventaires Faune Flore (printemps-été 2019) sur l'ensemble de la zone d'étude du projet : Alouette lulu, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Oedicnème criard, Pic épeichette, Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Chevêche d'Athéna, Guêpier d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Caille des blés, Hibou moyen-duc, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Faucon hobereau, Petit-duc scops, Tourterelle des bois, Hirondelle rustique.

Parmi ces oiseaux, l'Alouette Lulu (*Lullula arborea*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*), Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*)

Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) font partie de la liste des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS Massif du petit Luberon et/ou ZPS Durance.

– **y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?**

Pour l'ensemble des oiseaux présents et potentiellement nicheurs : les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification : avril à août inclus) pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement au niveau des secteurs présentant un enjeu ornithologique (zones définies par le bureau d'étude spécialiste).

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

Rappel, liste des Insectes ayant justifié la désignation de la ZSC Durance :

Vertigo angustior, Vertigo moulinsiana, Oxygastra curtisii, coenagrion mercuriale, Euphridryas aurinia, Eriogaster catax, lucanus cervus, Osmoderma eremita, Cerambyx cerdo, Euplagia quadripunctaria.

Rappel, liste des Insectes ayant justifié la désignation de la ZSC Montagne Sainte-Victoire :

Coenagrion mercuriale, Euphridryas aurinia, Lucanus cervus, Cerambyx cerdo, Euplagia quadripunctaria.

Parmi les espèces ayant motivé la désignation des deux sites en question, seul le damier de la succise (*Euphridryas aurinia*) a été identifié sur la zone d'étude.

Néanmoins, il n'est pas avéré de lien entre les populations de la zone d'étude et celles des sites notamment au regard de la distance qui les séparent (entre 1 et 2,5 km).

De plus, des mesures spécifiques seront prises vis-à-vis de cette espèce avec un évitement des stations de plantes hôtes dans la majorité des cas ou par la mise en place d'un protocole spécifique d'arrachage des pieds.

– **y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)**

Non, aucun arbre à cavité n'a été identifié dans la zone d'étude.

i. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Le projet est situé en dehors du réseau Natura 2000.

Très peu d'espèces d'intérêt communautaire ont été contactées dans l'aire d'étude et ces dernières sont localisées à grande distance de ces mêmes sites et n'ont donc pas de lien fonctionnel réel avec eux.

En l'état, aucune incidence significative n'est attendue pour les taxons des sites communautaires examinés ; il n'est donc pas utile de prolonger l'évaluation par un dossier complet.

De plus, des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par un bureau d'étude naturaliste sur l'ensemble de la zone du projet en 2019. Leurs préconisations ont été intégrées afin de réduire ou de supprimer les impacts du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore au sens large. Ces mesures permettent d'éviter ou de limiter au

maximum d'impacter les éventuels habitats et espèces ayant valu la désignation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux.

Par exemple, les zones humides sont contournées ; les haies et les alignements d'arbres sont évités au maximum ainsi que les arbres à cavité ; les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps sur les zones sensibles sur le plan ornithologique, au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

Fait à : Le Tholonet
Par Soline QUASTANA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Soline Quastana', is written over a horizontal line.